



# PROCES-VERBAL DE SEANCE du Conseil Municipal de la Commune de Aubure

Séance du 10 septembre 2024 à 19 heures 00 minutes  
Salle du Conseil

Quorum : 6

**Présents :**

M. BUFFLER Bénédicte, Mme GAY Marie-Paule, M. GERARD Christian, M. KLETTY Christian, M. LAURENT Thierry, Mme PLESSY Pauline, M. RAFFALLI Lionel, M. REGNIER Julien, M. SCHALL Alain

**Procuration(s) :**

Mme JUNG DUHAIL Elisa donne pouvoir à Mme PLESSY Pauline

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :**

Mme JUNG DUHAIL Elisa

**Secrétaire de séance :** M. SCHALL Alain

**Président de séance :** Mme GAY Marie-Paule

## **1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juillet 2024**

Le procès-verbal du 18 juillet 2024 n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

## **2 - Informations, comptes rendus de réunions et commissions**

- Tournage du film « Parce que c'est toi » (les 29 et 30 août 2024)

L'équipe de tournage remercie la municipalité pour son accueil, le personnel et les pompiers volontaires pour leur disponibilité et leur sympathie.

Un nouveau rendez-vous a été pris pour le tournage à Aubure de quelques scènes d'un second long métrage en avril 2025.

- Journée citoyenne du samedi 31 août 2024

Deux ateliers ont été proposés aux habitants volontaires lors de cette journée : l'un en forêt communale, le second à l'école.

Une équipe a travaillé à remonter les pincettes de protection des bourgeons des sapins en parcelle 6.

Une équipe de parents d'élèves a nettoyé et désherbé la cour de l'école.

- Réception de pré-rentrée

La réception de pré-rentrée scolaire s'était déroulée en présence de l'Inspectrice de l'Education Nationale, du personnel enseignant, de l'ATSEM, du personnel du périscolaire et des parents d'élèves.

Il n'y avait pas de diplômés cette année.

Sur les deux élèves partant en CE2 sur Ribeaupillé, une seule élève participait à cette réception et a reçu un cadeau de la part de la Commune.

- Rentrée scolaire

3 écoliers de la Petite Section de Maternelle ont été accueillis à la rentrée scolaire. Il est prévu le départ de 5 élèves en fin d'année scolaire. L'équilibre d'un maintien de classe sera revu à la prochaine rentrée. Il est toutefois regrettable que des enfants du village aillent dans d'autres écoles.

- Commission CCPR Enfance et Jeunesse du 03/09/2024

Suite à un changement interne au sein de la Direction du service Enfance et Jeunesse, c'est Monsieur François SERBONT, DGS de la CCPR qui aura en charge sa direction. Une réorganisation est en cours avec toutefois des difficultés de recrutement.

- Accueil du matin

M. Philippe CASPAR, animateur périscolaire, sera absent jusqu'au 6 octobre 2024 inclus. L'accueil du matin des écoliers de maternelle et primaire sera assuré par Mme Pascale RODRIGUEZ jusqu'à cette date. Mme RODRIGUEZ a été employée par le biais d'une convention de mise à disposition de personnel conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

- Secrétaire de mairie itinérante

Madame le Maire rend compte à l'Assemblée de l'absence prolongée de Mme Karine KINDERSTUTH, secrétaire de mairie. Elle informe les membres du Conseil qu'elle a fait appel à Mme Jeannine ROESZ, secrétaire itinérante de la CCPR pour seconder Mme Nancie GERARD qui assure toujours la suppléance de sa collègue et la soulager de sa surcharge de travail. Mme ROESZ travaillera 1 journée et demie par semaine jusqu'à la fin du mois de décembre.

- Etude de transfert de la compétence eau et assainissement

A partir du 1er janvier 2026, les compétences « eau et assainissement » reviendront à la Communauté de communes du Pays de Ribeaupillé. A ce jour, ces 2 compétences sont gérées en régie à Aubure. Des réunions seront organisées dès cet automne afin d'étudier ce transfert. 3 schémas seront proposés à savoir :

- Transfert total à la CCPR avec création d'un nouveau service dédié
- Convention de gestion entre les communes et la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé
- Délégation de service public

Par ailleurs, il est à noter qu'à terme, une politique tarifaire unique sera mise en place pour l'ensemble des communes faisant partie de la CCPR.

- Signature acte de vente parcelle section 5 n° 18

Madame le Maire informe les membres du Conseil que l'achat de la parcelle section 5 n°18, d'une superficie de 49,22 ares de bois sise au lieu-dit « Grandes Fourrières » a été acté devant notaire le 4 septembre 2024.

### **3 - Intégration de parcelles forestières au régime forestier ONF**

Dans le cadre du plan de gestion forestière, il est proposé l'intégration de nouvelles parcelles comme suit :

COMMUNE	LIEU-DIT	SECTION	PARCELLE	SURFACE
AUBURE	La Haute Roulaie	01	48/26	51.05 ares
AUBURE	Grandes Fourrières	05	18	49.22 ares

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De proposer à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier des parcelles cadastrales énoncées ci-dessus.
- De charger l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture un dossier en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **4 - Distraction du régime forestier des parcelles cadastrées section 3, n°3 et 4**

Vu la délibération du conseil municipal du 18 juillet 2024,  
Vu les parcelles Section 3 n° 3 d'une superficie 84,05 ares et n°4 d'une superficie de 77,61 ares,  
Considérant qu'il y a lieu de solliciter au préalable l'ONF aux fins de distraire du régime forestier les parcelles sus-mentionnées,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide la distraction du régime forestier des parcelles cadastrales énoncées ci-dessus.
- De charger Madame le Maire de notifier cette décision à l'ONF et lui donne tout pouvoir pour signer tout acte relatif à ces effets,
- De charger l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture un dossier en vue de la prise d'un arrêté portant distraction du régime forestier des parcelles Section 3 n° 3 et 4 d'une superficie totale de 161,66 ares, conformément aux dispositions du Code Forestier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **5 - Déclassement partiel du chemin de la Pépinière section 3, entre les parcelles 3 et 4 - Intégration dans le domaine privé communal**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2241-1 ;  
Vu le Code de la voirie routière (article L141-3) ;  
Considérant que le chemin de la pépinière située en section n° 3 entre les parcelles n° 3 et n° 4 n'est plus affecté à un service public car non ouvert à la circulation ;  
Vu son état de délaissé ;  
Considérant qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Constate la désaffectation du bien ;
- Décide du déclassement du bien sis entre les parcelles cadastrées n° 3 et n° 4, Section n°3, du domaine public communal sans enquête publique préalable conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière ;
- Décide son intégration dans le domaine privé communal ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### **6 - Vente des parcelles cadastrées section 3, n°3 et 4**

A défaut de réception du procès-verbal d'arpentage de la division parcellaire, ce point est reporté à la prochaine séance.

#### **7 - Projet de vente et demande de location de parcelles issues d'une division parcellaire section n° 3**

A défaut de réception du procès-verbal d'arpentage de la division parcellaire, ce point est reporté à la prochaine séance.

## 8 - Renouvellement de la convention de partenariat entre la Poste et la Commune

Le conseil municipal est informé que la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact la Poste Agence Communale, arrive à échéance le 01/10/2024.

La rédaction du renouvellement de convention présente des nouveautés à savoir :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans, non reconductible,
- L'accessibilité horaire minimum de l'APC fixée à 12 heures,
- Une offre de service élargie avec une rémunération complémentaire,
- La mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible,
- Une rémunération valorisant l'activité,
- Une relation de partenariat plus fluide.

Il est à noter que certaines caractéristiques sont déjà pratiquées à l'APC d'Aubure.

Entendu en ses explications la Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Décide de porter la durée de la convention à 9 ans à compter du 01/10/2024 ;**
- **De maintenir l'ouverture de l'APC à hauteur de 15 heures hebdomadaires ;**
- **Valide l'offre de service élargie ainsi que la rémunération complémentaire s'y rattachant conformément à l'annexe 5 de la Convention.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 9 - Demande de subvention pour l'UNC du Pays Welche - 80ème anniversaire de la Libération

Dans le cadre des festivités du 80ème anniversaire de la libération du Pays Welche, l'UNC souhaite organiser plusieurs actions telles que des conférences, films/débats, théâtres, spectacles musicaux, cérémonies, un salon du livre avec possibilité d'achat de livres, divers et autres. Le budget prévisionnel de ces actions est estimé à 10 000 €.

Le bénéfice de ces événements sera intégralement reversé aux orphelins et blessés des armées.

L'Union Nationale des Combattants sollicite un soutien financier de la Commune qui permettra à leur association de mener à bien l'ensemble des événements mémoriels.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de soutenir l'association en leur mettant gracieusement à disposition une salle communale et ainsi qu'une subvention à hauteur de 100 €.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## 10 - Divers et communiqués

- Organisation de la réception du 18/09/2024 (départ retraite Alain + remise médailles JF et Bernard)

- Préparation du bulletin communal « Les Potins » 2024

La commission communication s'est penchée sur la préparation du bulletin communal 2024. Une restitution des différents articles est demandée aux conseillers en charge, pour le 1er décembre 2024.

- Sur les traces du Brézouard

Le 16 novembre 2024 aura lieu à Sainte Marie aux Mines, un exposé « Sur les traces du Brézouard » avec restitution des différentes actions et ateliers menés en coopération avec différents intervenants

- Projet d'investissement des immeubles SOTEP et Pins  
Il est prévu de créer des appartements dans les immeubles SOTEP et Pins. Affaire à suivre.

Fin de la séance à 20h55

Fait à AUBURE  
Le Maire,